

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize

Le dix-neuf septembre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 12 septembre 2016

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 21 Votants : 23

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric

ABSENTS EXCUSÉS : M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. BRIAND Jean-Yves- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. CHATAL Jean-Paul- Mme LEVRAUD Françoise

POUVOIRS : M. BOUSSEAU Yannick à Mme GRUEL Nathalie- M. BUESSLER-MUELA Patrick à Mme AMELINE Yolande

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2016D82 : Rapport 2015 sur l'exploitation du service d'assainissement collectif

Le rapport d'exploitation du service d'assainissement collectif pour l'année 2015 établi par la société STGS, délégataire, fait ressortir les principaux points suivants :

Gestion clients

Nombre d'abonnés au 31/12/2015 : 943 (+6,19 %)

Volumes facturés sur la commune : 77 445 m³ (+16,71 %)

Gestion technique

Volumes traités sur la station : 188 665 m³ (-38,23%)

Dont volume en provenance de La Roche Bernard : 45 991 m³ (-24,59 %)

Volume vendu : 77 445 m³ (66 357 m³ en 2014)

Volume moyen : 517 m³/j (837 m³/j en 2014)

Pourcentage arrivées d'eau parasite : 45,72 % (-37,24 %)

Linéaire de réseau hors refoulement : 24 960 ml (+3,23 %)

Linéaire de réseau de refoulement : 3 341 ml

Linéaire total de réseau : 28 301 ml (27 352 ml en 2014)

Linéaire de réseau curé : 3 047 ml (3 383 ml en 2014)

Volume annuel reçu : 188 665 m³ (305 417 m³ en 2014)

Production de boues : 1 990 m³

Nombre de stations de dépollution : 2

Nombre de postes de refoulement : 9

Capacité de dépollution en équivalent-habitant : 4 130

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Connaissance du réseau : 82 points sur 120

Les arrivées d'eaux claires sont importantes (67,52 % du volume traité sur la station). Le délégataire préconise de renforcer les recherches, notamment sur le secteur collecté par le poste du Rhodoir (influence de la pluviométrie) et sur le secteur gravitaire du bourg (influence de la nappe).

Sur la STEP, on constate une baisse de 38 % du débit sur l'année 2015 par rapport à 2014. Comparativement, les conditions météorologiques étaient plus favorables en 2015, surtout au cours du dernier trimestre particulièrement sec.

En 2015, la charge hydraulique s'établit à 72 % de la capacité nominale de la station.

Situation financière

Le montant des produits s'est élevé en 2015 à 373 043,12 € H.T. (+13,45 %) et celui des charges à 395 831,07 € H.T. (+10,71 %) soit un déficit d'exploitation de clôture de 22 787,95 € H.T.

Tarifs 2015

| | <u>Part délégataire</u> | <u>Part collectivité</u> | <u>Modernisation des réseaux de collecte</u> |
|--|-------------------------|--------------------------|--|
| Abonnement | 28,55 € | 40,95 € | 0,19€ (1 ^{er} semestre) 0,19 € (2 ^{ème} semestre) |
| Tranche 1 (0 à 30 m³) | 0,2830 € | 1,50 € | |
| Tranche 2 (> à 30 m³) | 0,8086 € | 3,11 € | |

Composantes et répartition d'une facture de 120 m³

| | <u>Part délégataire</u> | <u>Part collectivité</u> | <u>Modernisation des réseaux</u> | <u>TVA</u> | <u>Total TTC</u> |
|--|-------------------------|--------------------------|----------------------------------|----------------|--------------------------|
| Abonnement annuel | 28,55 € | 40,95 € | | 6,95 € | 76,45 € |
| Consommation de 120 m³ | 81,26 € | 324,90 € | 22,80 € | 42,90 € | 471,86 € |
| TOTAL | 109,81 € | 365,85 € | 22,80 € | 49,85 € | 548,31 € (+3,64%) |
| Répartition | 20,03 % | 66,72 % | 4,16 % | 9,09 % | 100,00 % |

Le montant total de la surtaxe collectée au profit de la collectivité s'est élevé à 247 260,39 € soit une augmentation de 19,74 % par rapport à 2014.

Le total de 548,31 € TTC représente un prix moyen de 4,569 € contre 4,409 €/m³ en 2014 et une évolution de 3,64 % par rapport à 2014. La part de l'abonnement représente 14,61 % de la facture.

71 977 € de travaux ont été réalisés en 2015.

L'état de la dette s'élève au 31/12/2015 à 2 063 752,82 € contre 2 196 660,93 € au 31/12/2014.

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à approuver ce rapport.

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- VALIDE à l'unanimité le rapport 2015 d'exploitation établi concernant le service public d'assainissement collectif établi par la société STGS, délégataire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alain GUIHARD



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

